



**HAL**  
open science

# De l'aventurier au “ fonctionnaire ” ou la transformation de l'administrateur colonial au XVIIIe siècle en Guyane française

Céline Ronsseray

► **To cite this version:**

Céline Ronsseray. De l'aventurier au “ fonctionnaire ” ou la transformation de l'administrateur colonial au XVIIIe siècle en Guyane française. GIS Réseau Amérique latine. Actes du 1er Congrès du GIS Amérique latine : Discours et pratiques de pouvoir en Amérique latine, de la période précolombienne à nos jours, 3-4 novembre 2005, Université de La Rochelle, Nov 2005, 23 p. halshs-00005635

**HAL Id: halshs-00005635**

**<https://shs.hal.science/halshs-00005635>**

Submitted on 15 Nov 2005

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**De l'aventurier au « fonctionnaire<sup>1</sup> »  
ou la transformation de l'administrateur colonial au XVIII<sup>e</sup> siècle en Guyane française.**

**Céline Ronsseray<sup>2</sup>**

**Introduction**



Cayenne : Rue Fiedmond. Rue Malouet. Rue Maillard-Dumesle.

Les rues du centre historique de Cayenne rappellent à notre souvenir le passage de quelques hommes en cette « Terre ferme » de Guyane bien avant que le bagne ne marque l'ensemble de ce territoire ainsi que nos consciences.

Ces hommes sont des agents du roi, administrateurs, officiers de la marine – civils ou militaires – qui ont eu pour mission d'administrer la colonie « *pour l'utilité de la métropole (et) être sous sa dépendance immédiate et par conséquent sous sa protection<sup>3</sup>* » comme l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert nous le souligne à juste titre. C'est ainsi que la tutelle métropolitaine va se personnaliser avec la mise en place d'une bureaucratie en Guyane au cours de l'époque moderne. Cette tutelle prend au départ l'apparence de compagnies, dont la Compagnie des Indes occidentales, auxquelles Louis XIV délègue la gestion directe de la colonie. Mais en 1674, le roi décide que les « îles d'Amérique » dépendront à partir de cette époque directement de lui-même, sans l'aide d'aucun intermédiaire. Ce transfert consacre une certaine maturité du système centralisateur, les territoires étant désormais considérés comme des provinces relevant de l'autorité de l'état.

La colonie française de Guyane s'organise sur le modèle des grands départements portuaires, à l'exemple de Rochefort. Alors que le gouverneur représente le roi et prédomine sur les questions militaires, la place de l'intendant de justice, de police et de finance est occupée à

<sup>1</sup> Nous employons le terme de fonctionnaire entre guillemets : en effet, la notion de fonctionnaire n'est apparue qu'en 1770 sous la plume de Turgot et n'entre en usage qu'à partir des années 1790. Pourtant, la réalité quotidienne est plus ancienne avec les employés aux écritures employés au départ dans la haute administration des finances puis dans les différents organes administratifs en France et dans ses colonies.

<sup>2</sup> ATER en Histoire moderne, JE Médiante Amériques Pacifique Asie (JE 2434), Université de La Rochelle. Membre de la Société Française d'Histoire Maritime, de la Société Française d'Histoire d'Outre-Mer et de la Société d'Archéologie et d'Histoire d'Aunis et de Saintonge. Contact : [celine.ronsseray@univ-lr.fr](mailto:celine.ronsseray@univ-lr.fr)

<sup>3</sup> BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, pp. 532.

Cayenne par un ordonnateur en charge du pouvoir civil. Parallèlement au développement de la colonie, cette direction bicéphale voit le nombre de ces agents administratifs subalternes augmenter. Cette administration coloniale est héritée de l'organisation centralisatrice du ministère de la Marine, symbolisée par l'alliance de la Marine et des Colonies jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>.

Entre les débuts de la colonisation française aux Amériques et la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le personnage de l'administrateur colonial a évolué : d'une vie d'aventures et de sacrifices, il va préférer la propriété coloniale. Il est à remarquer que la personnalité, la formation, et la carrière de ces agents du roi en Guyane vont connaître une évolution entre les ministères de Colbert et de la Luzerne. C'est à partir des archives du ministère de la Marine et des Colonies que nous allons analyser ces carrières coloniales, de l'étape de la formation jusqu'à la mise à la retraite, et surtout leurs évolutions au cours de ce dernier siècle de l'Ancien Régime - plus spécifiquement de 1720 à 1809.

Il s'agit là de l'un des aspects de notre réflexion sur les administrateurs coloniaux de Guyane, objet de notre thèse en cours<sup>5</sup>. S'inscrivant dans une démarche prosopographique, son ambition est de réaliser une biographie collective d'un corpus d'hommes à travers la description de leurs parcours individuels et de leurs caractéristiques sociales.

Cette communication va s'articuler autour de 3 axes :

- les formations et les conditions d'intégration au corps de la Marine
- la créolisation modérée de la fonction administrative
- le bilan de leurs actions et les conditions de leurs mises à la retraite

## **I. Formations et traditions familiales**

Le peuplement de la colonie de Cayenne a toujours été dérisoire par rapport à ses consœurs antillaises et canadiennes, et cela malgré les différentes tentatives de peuplement mises en place au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les « agents du roi » étaient étonnamment nombreux pour une colonie qui passe d'une population totale inférieure à 3 000 individus (dont 296 Blancs) vers 1716 à un total de 12 500 personnes en 1789 (dont une population libre d'à peine 1 300 individus)<sup>6</sup>. Preuve en est de cet état de fait, Pierre Victor Malouet, ordonnateur à Cayenne de 1776 à 1781, se plaint d'une administration pléthorique<sup>7</sup>.

A ce jour, nous avons identifié 163 hommes répartis sur l'ensemble de la période étudiée, c'est-à-dire de 1720 à 1809. Nous pouvons y dénombrer notamment 18 gouverneurs et/ou gouverneurs par intérim, 23 ordonnateurs et/ou ordonnateurs par intérim, 5 inspecteurs, 11

---

<sup>4</sup> SEFIL Marc, *Evolution institutionnelle et politique des Antilles*, Guyane, Ibis Rouge Editions, 2003, pp 23.

<sup>5</sup> Thèse ayant pour sujet les réseaux de sociabilités et de pouvoir au sein du personnel administratif de Guyane française au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la direction de M. Guy Martinière, professeur des universités et doyen de la FLASH, Université de La Rochelle.

<sup>6</sup> CARDOSO Ciro Flamarion, *La Guyane française, 1715-1817 : Aspects économiques et sociaux. Contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique*, Guadeloupe, Ibis Rouge Editions, 1999, pp 329.

<sup>7</sup> « Il y a ici cinq ou six cents hommes employés à garder, policier et confesser pareil nombre de cultivateurs. (...) Le roi est obligé d'envoyer une solde à cette multitude d'agents, qui ne sont que des consommateurs stériles » [MALOUEZ Pierre Victor, *Collection de mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies*, 1802, pp 27].

trésoriers et trésoriers par intérim, 13 garde-magasins principaux et ordinaires, 17 écrivains principaux et ordinaires<sup>8</sup>.

Mais derrière ces chiffres se cache une autre réalité : celle des hommes. Beaucoup d'entre eux ont occupé plusieurs voire simultanément différentes fonctions au sein de cet appareil administratif colonial. Ce cumul de fonctions s'explique par le manque de personnel qualifié et la difficulté des liaisons maritimes entre Cayenne et sa métropole.

#### A. *La géographie des administrateurs de Cayenne*

Sur les 163 hommes identifiés, nous ne disposons que pour une cinquantaine d'entre eux d'indications quant à leurs lieux de naissance ; ce qui réduit les possibilités d'analyse.

Nous avons pris le parti de diviser la France en deux parties sur un axe Dunkerque/Perpignan, séparant ainsi un large grand Ouest maritime de l'Est et de la Méditerranée. La capitale, Paris, est à part dans cette répartition.

Passons alors aux chiffres des répartitions des lieux de naissance :

- Paris et sa généralité représente un effectif de 9 personnes.
- Le grand Ouest regroupe 15 personnes, avec Rennes et La Rochelle qui comptent 9 naissances connues à elles seules.
- L'Est et la Méditerranée représentent 26 % avec près de la moitié pour la généralité d'Aix-en-Provence (6 sur 13).
- Enfin, les possessions françaises d'outre-mer comptent 13 personnes avec un certain équilibre entre le Canada (5), les Iles du Vent (4) et la Guyane (4).

La première chose que l'on peut constater est la surreprésentation des généralités maritimes, de la Manche à la côte atlantique ainsi que la Méditerranée. Les départements portuaires français de Brest, La Rochelle et Toulon ont produit 30 % des administrateurs passés en Guyane française soit quinze hommes identifiés sur les cinquante connus. La capitale est également présente avec un pourcentage de 18 %. Les possessions coloniales françaises sont particulièrement bien représentées avec 26 % des effectifs.

Cette situation s'explique dans le fait que la quasi-majorité de ces hommes soient des officiers de Marine<sup>9</sup>.

Il est intéressant de constater la similitude des apports des trois régions littorales (Bretagne/Normandie, Poitou, et la Provence) malgré tout un peu en retrait par rapport à la capitale en matières d'administrateurs coloniaux. En prenant comme point de comparaison les chiffres de Michel Vergé-Franceschi sur les officiers généraux de la Marine<sup>10</sup>, nous retrouvons les mêmes proportions pour le généralat maritime.

---

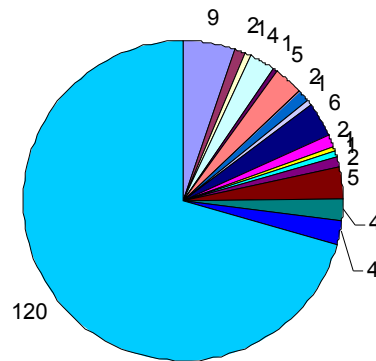
<sup>8</sup> 18 gouverneurs et/ou gouverneurs par intérim, 23 ordonnateurs et/ou ordonnateurs par intérim, 5 agents du Directoire, 18 commissaires de la Marine et commissaires civils, 5 inspecteurs, 11 trésoriers, 13 garde-magasins principaux et ordinaires, 17 écrivains principaux et ordinaires, ainsi qu'une foule de commis.

<sup>9</sup> Quelques administrateurs, notamment des ordonnateurs, sont issus du ministère de la Guerre soit dans le cadre d'une commission temporaire soit de manière définitive.

<sup>10</sup> VERGE-FRANCESCHI Michel ; *Les officiers généraux de la Marine royale*, Paris, 1987, Librairie de l'Inde, pp 1450 et 2169.

Figure 1 :

Origines géographiques des administrateurs coloniaux en Guyane française au XVIII<sup>e</sup> siècle



généralité de Paris	généralité d'Amiens	généralité de Rouen
généralité de Rennes	généralité de Tours	généralité de La Rochelle
généralité de Limoges	généralité de Montpellier	généralité d'Aix en Provence
généralité de Riom	généralité de Lyon	généralité de Châlons
généralité de Strasbourg	colonie du Canada français	colonies des Iles du Vent
colonie de Guyane	inconnue	

Nous allons maintenant détailler un peu plus les chiffres présentés ci-dessus, notamment en essayant de faire une répartition par poste des lieux d'origines.

La première remarque que nous pouvons formuler est l'origine coloniale de la moitié des gouverneurs : en effet, 4 sont nés au Canada français et 1 aux Iles du Vent (Ile de Saint-Christophe).

*Les Canadiens :*

- Jean-Baptiste Lemoyne de Chateaugué<sup>11</sup>, gouverneur de 1737 à 1743.
- Louis Thomas Jacau de Fiedmont<sup>12</sup>, commandant par intérim puis gouverneur de 1764 à 1781.
- Louis Le Neuf Lavallière<sup>13</sup>, commandant et gouverneur par intérim en 1785.
- Henry Benoist<sup>14</sup>, commandant en chef par intérim, puis gouverneur de 1791 à 1794.

*L'Antillais :*

- Claude Guillouet d'Orvilliers<sup>15</sup>, gouverneur de 1722 à 1728.

L'autre majorité est représentée par l'ouest français avec les généralités de La Rochelle et Limoges avec 3 gouverneurs.

<sup>11</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 76 : Jean-Baptiste Lemoyne de Chateaugué.

<sup>12</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 183 : Louis Thomas Jacau de Fiedmont.

<sup>13</sup> Arch. dép. de Guyane: L4 / Arch. nat., fonds Colonies, série D<sup>2</sup>c, registre 126.

<sup>14</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série EE, dossier 156 31 : Henry Benoist / Arch. dép. de Guyane : C32, C33.

<sup>15</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 326 : Claude Guillouet d'Orvilliers / Arch. nat., fonds Marine, série C7, dossier 231.

*Les Poitevins :*

- François de La Motte-Aigron<sup>16</sup>, gouverneur par intérim de 1720 à 1722.
- Henri Dussault de Lamirande<sup>17</sup>, gouverneur de 1729 à 1736
- Jacques Martin de Bourgon<sup>18</sup>, gouverneur de 1789 à 1791

Les deux autres gouverneurs, François-Maurice de Cointet<sup>19</sup> et Jean-Baptiste Victor Hugues<sup>20</sup>, sont originaires respectivement de Strasbourg et d'Aix-en-Provence.

Concernant les ordonnateurs et/ou intendants, la majorité d'entre eux provient de Paris et de ses environs.

*Les Parisiens :*

- Antoine Philippe Lemoyne<sup>21</sup>, ordonnateur de 1748 à 1762.
- Pierre d'Huinnet Desvarenes<sup>22</sup>, ordonnateur par intérim de 1788 à 1789.
- Charles Antoine d'Aigremont<sup>23</sup>, ordonnateur par intérim de 1790 à 1792.
- Jean-Pierre Masse<sup>24</sup>, ordonnateur en 1796.

Il est également intéressant de noter la présence de 3 coloniaux ayant remplis les fonctions d'ordonnateur ou/et d'intendant en Guyane.

*Les Antillais :*

- Jean Baptiste Mathieu Thibault de Chanvalon<sup>25</sup>, intendant de 1763 à 1764.
- François-Jacques Lequoy de Montgiraud<sup>26</sup>, ordonnateur en 1792.

*Le Guyanais :*

- Claude de Macaye<sup>27</sup>, intendant par intérim en 1765.

Le reste de l'effectif des ordonnateurs est fourni à part égale par Rennes, Tours, Lyon et Riom (soit 4 personnes).

Les contrôleurs, inspecteurs, écrivains, garde-magasins ont des origines plus diversifiées ; c'est pourquoi nous préférons réunir les données les concernant afin de mettre en lumière de façon plus pertinente le poids des lieux d'origine.

Paris et Aix-en-Provence sont en tête ex aequo avec 4 personnes chacune. On trouve ensuite avec 3 individus Rennes et sa généralité.

*Les Parisiens :*

- Jean-François Richard<sup>28</sup>, garde-magasin, écrivain puis contrôleur de 1776 à 1809.
- Charles d'Huinnet Desvarenes<sup>29</sup>, commissaire chargé du magasin de 1780 à 1785.
- Charles Louis Vassal<sup>30</sup>, écrivain de 1786 à 1788.
- Jean-François Rainville<sup>31</sup>, garde-magasin de 1792 à 1793.

*Les Provençaux :*

- Balthazar François Villeneuve<sup>32</sup>, garde-magasin de 1765 à 1775.

<sup>16</sup> Arch. nat., fonds Marine, série C7, dossier 163 : François de La Motte Aigron.

<sup>17</sup> Arch. nat., fonds Colonies, sous-série D<sup>2</sup>c, registre 222.

<sup>18</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 48 : Jacques Martin de Bourgon.

<sup>19</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série EE, dossier 515 15 : François Maurice de Cointet.

<sup>20</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série EE, dossier 1121 : Jean-Baptiste Victor Hugues.

<sup>21</sup> Arch. nat., fonds Marine, série C7, dossier 180 : Antoine Philippe Lemoyne.

<sup>22</sup> Arch. nat., fonds Marine, série C7, dossier 86 : Pierre d'Huinnet Desvarenes.

<sup>23</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série EE, dossier 579 24 : Charles Antoine d'Aigremont.

<sup>24</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série EE, dossier 1371 22 : Jean-Pierre Masse.

<sup>25</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 70 : Jean Baptiste Mathieu Thibault de Chanvalon.

<sup>26</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série EE, dossiers 1272 9 et 1273 1 : François Jacques Lequoy de Montgiraud.

<sup>27</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 205 : Claude de Macaye.

<sup>28</sup> Arch. dép. de Guyane: série L, registre 22.

<sup>29</sup> Arch. nat., fonds Marine, série C7, dossier 86 : Pierre d'Huinnet Desvarenes.

<sup>30</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 383 bis : Charles Louis Vassal.

<sup>31</sup> Service Historique de la Marine, Vincennes, fonds Marine, série CC7, dossier 2082 : Jean-François Rainville.

<sup>32</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 388 : Balthazar François Villeneuve.

- Napollon de Chateauneuf<sup>33</sup>, garde-magasin en 1775.
- François-Lazare Guys de Sainte-Hélène<sup>34</sup>, écrivain de 1780 à 1785.
- Joseph Antoine Duranty<sup>35</sup>, sous-chef d'administration chargé de l'inspection du magasin, 1796 à 1799.

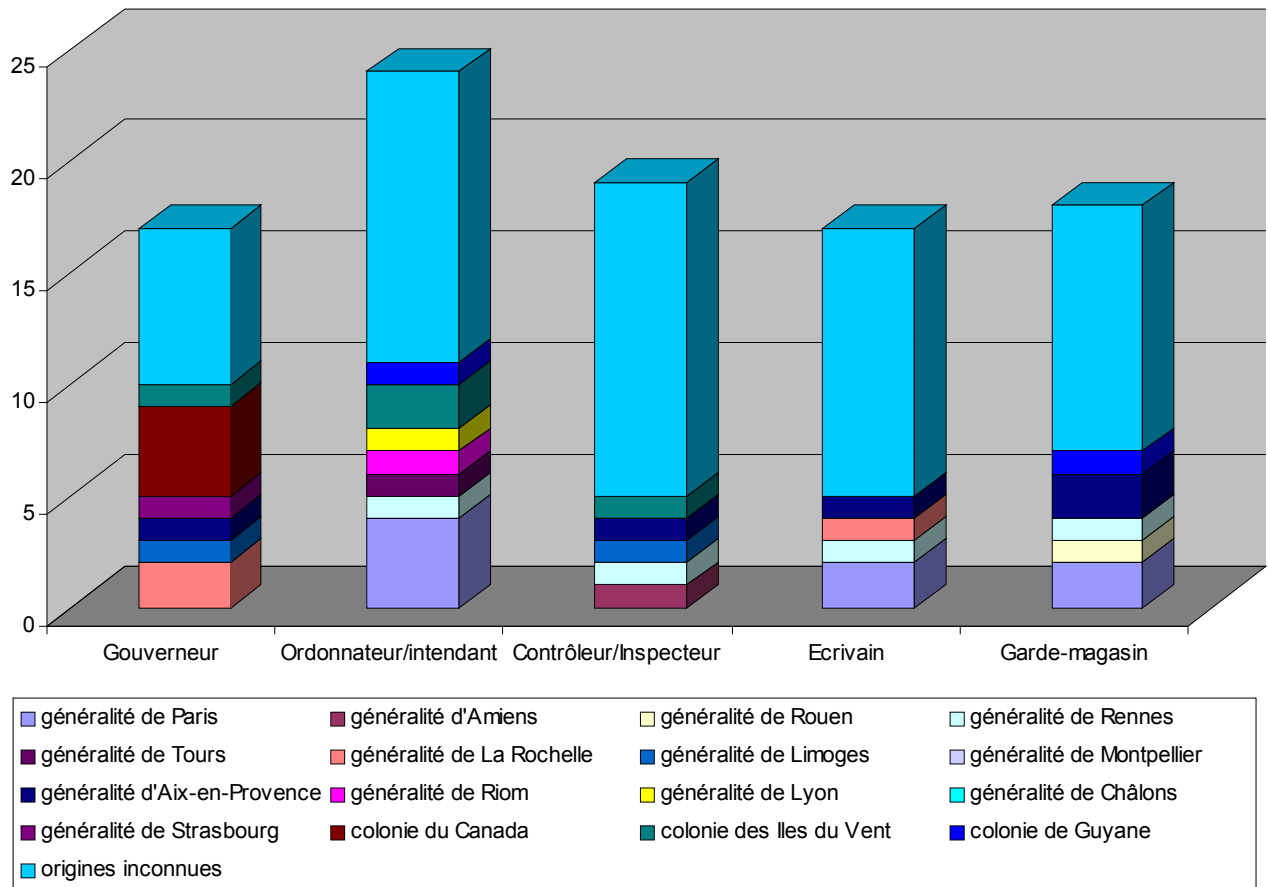
Le reste est éparpillé de manière égale entre :

- la Normandie et le Nord (généralité d'Amiens et de Rouen) : 2 personnes.
- le Poitou (généralité de Limoges et La Rochelle) : 2 personnes.
- les colonies (Iles du Vent et Guyane française) : 2 personnes.

Il est pertinent de souligner que certaines régions se distinguent par leur vocation coloniale : comme toujours les trois grandes régions littorales de la France, c'est-à-dire le Poitou, la Bretagne/Normandie, et la Provence, ainsi que Paris. Mais il faut avant tout remarquer que les colonies françaises fournissent elles-mêmes leurs administrateurs, principalement le Canada.

Figure 2 :

**Graphique comparatif des lieux de naissance et fonctions des administrateurs coloniaux en Guyane au XVIII<sup>e</sup> siècle**



<sup>33</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 76 : Napollon de Chateauneuf.

<sup>34</sup> Service Historique de la Marine, Vincennes, fonds Colonies, série CC7, dossier 1199 : François Lazare Guys de Sainte-Hélène.

<sup>35</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série EE, dossier 797 6 : Joseph Antoine Duranty.

## B. La formation des futurs administrateurs coloniaux

Nous disposons que de très peu d'informations concernant les études et les lieux de formation de ces administrateurs. Sur un corpus de 163 personnes, 3 administrateurs nous révèlent les études qu'ils ont suivies : Jacques Maillart-Dumesle (ordonnateur 1765-1771), Pierre Victor Malouet (ordonnateur 1776-1781), Charles Louis Vassal (écrivain de 1786 à 1788).

Ces trois hommes ont comme particularité d'avoir fait des études de droit. Une première justification se trouve dans leurs familles respectives et les fonctions occupées par leurs pères : en effet, tous les trois sont issus d'une famille d'agents du roi.

Maillart-Dumesle est issu d'une famille d'officiers de plume mais aussi d'épée, de son grand-père jusqu'à ses cousins : son père a été intendant de Saint-Domingue entre 1738 et 1751. Maillart-Dumesle termine ses études de droit en 1751 et il sera reçu comme volontaire au bureau des colonies de Rochefort l'année suivante<sup>36</sup>.

Charles Louis Vassal est le fils issu d'une « *ancienne famille parisienne établie dans la capitale depuis le 15<sup>e</sup> siècle* ». Selon son dossier du ministère des colonies, ses parents ont occupé des places « *dans la magistrature, des cours des comptes, parlements et des aides* » : son père est mentionné comme étant huissier honoraire au conseil d'état<sup>37</sup>. Après avoir suivi des études de droit, Vassal a fait ses premières armes à la comptabilité des aides avant d'être reçu avocat au Parlement de Paris. Ce n'est qu'à 30 ans passés qu'il est employé pour la première fois dans les bureaux de la Marine<sup>38</sup>.

Nous avons la chance de disposer de plus d'informations à propos de Pierre Victor Malouet. Son petit-fils a fait publié les mémoires de son grand-père en 1874<sup>39</sup>. Malouet est quant à lui fils et petit-fils du bailli de la ville d'Osiergues, et du contrôleur des monnayeurs de Riom<sup>40</sup>. Il a été placé avant l'âge de 8 ans en sixième au collège oratorien de Riom. La bourgeoisie rimoise était particulièrement proche de ces maîtres oratoriens qui mêlaient esprit janséniste et idées nouvelles. Pour terminer ses études secondaires, Pierre Victor est envoyé au collège de Juilly où il retrouve son oncle Pierre Antoine Malouet, professeur de philosophie<sup>41</sup>. Son dossier aux archives de la Marine nous indique qu'il fit ensuite du droit sans détails supplémentaires et c'est en 1758 que nous le retrouvons chancelier du consulat de France à Lisbonne avant d'intégrer la Marine vers 1763<sup>42</sup>.

Ces trois cas ne doivent en aucun cas faire office de généralité. Malgré tout, il est possible de les mettre en parallèle avec les intendants de la Nouvelle-France étudiés par Jean-Claude Dubé. Il a remarqué que ces hommes sont entrés de manière significative à l'université de droit ou de théologie quant ils n'étaient pas destinés à l'armée<sup>43</sup>.

<sup>36</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 297 : Jacques Maillart-Dumesle.

<sup>37</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 383 bis : Charles Louis Vassal.

<sup>38</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 383 bis : Charles Louis Vassal.

<sup>39</sup> MALOUEU ; *Mémoires* (édition augmentée de lettres inédites), Paris, Plon, 1874, in 8°, XXXIV-1070 pp.

<sup>40</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 299 : Pierre Victor Malouet.

<sup>41</sup> BOUSCAYROL René ; « Origines et prime jeunesse de Victor Malouet », in MORINEAU Michel, EHRARD Jean, « Malouet 1740-1814 » *Revue d'Auvergne* : actes du colloque des 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1789, n° 519-520, tome 104, 1990, pp 21.

<sup>42</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 299 : Pierre Victor Malouet.

<sup>43</sup> DUBÉ Jean-Claude, *Les intendants de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1984, pp 200.



Tous les administrateurs ne sont pas passés par la faculté de droit ou de théologie. Certains présentent une formation plus atypique que celle vue précédemment.

C'est notamment le cas de Jean-Pierre Masse, commissaire ordonnateur en 1796. Son instruction ressemble plutôt à un « stage » le faisant passer de simple commis surnuméraire à commissaire des colonies. Pierre Masse, son père, est attaché au service du Dauphin et futur Louis XVI en tant que valet de garde-robe ordinaire du roi. L'instruction du fils est confié à Jacques Maillart Dumesle, commissaire général ordonnateur à l'Ile de France, par le Ministre de la Marine, de Boynes, en 1772. Maillart Dumesle l'employa successivement dans les différents bureaux de l'administration et lui fit faire 3 campagnes en Inde, dont une en qualité d'écrivain. Enfin après l'avoir observé à analyser sa correspondance ministérielle, il le renvoya en métropole avec sa recommandation<sup>44</sup>.

Mais au-delà de la question de la formation qui se trouve être réduite à l'exemple de 3 personnes, nous allons nous pencher sur les lieux et conditions d'intégration au corps de la Marine de ces futurs administrateurs coloniaux.

## **II. Une créolisation modérée de la fonction administrative**

Le développement économique et le sort militaire de Cayenne sont en grande partie liés à l'histoire de certains officiers de Marine passés comme administrateurs dans la colonie. Ils ont pour mission d'assurer la sécurité, la prospérité, l'envoi des denrées coloniales, l'approvisionnement de la colonie, etc... Les conséquences de la guerre de Sept Ans font évoluer le rôle stratégique de la Guyane. Perdant le Canada, il ne reste à la France sur le continent américain que la colonie de Cayenne à laquelle elle souhaite donner un nouvel élan, notamment démographique. Ce sera l'expédition de Kourou.

La modicité de la colonie de Guyane peut laisser croire qu'une nomination à Cayenne est une sorte de mise « au placard », un recul ou une stagnation dans la carrière d'un officier. Nous allons voir qu'en fonction de leurs compétences et de leurs personnalités, ceux-ci ont parfois fait de ce passage en Guyane un tremplin.

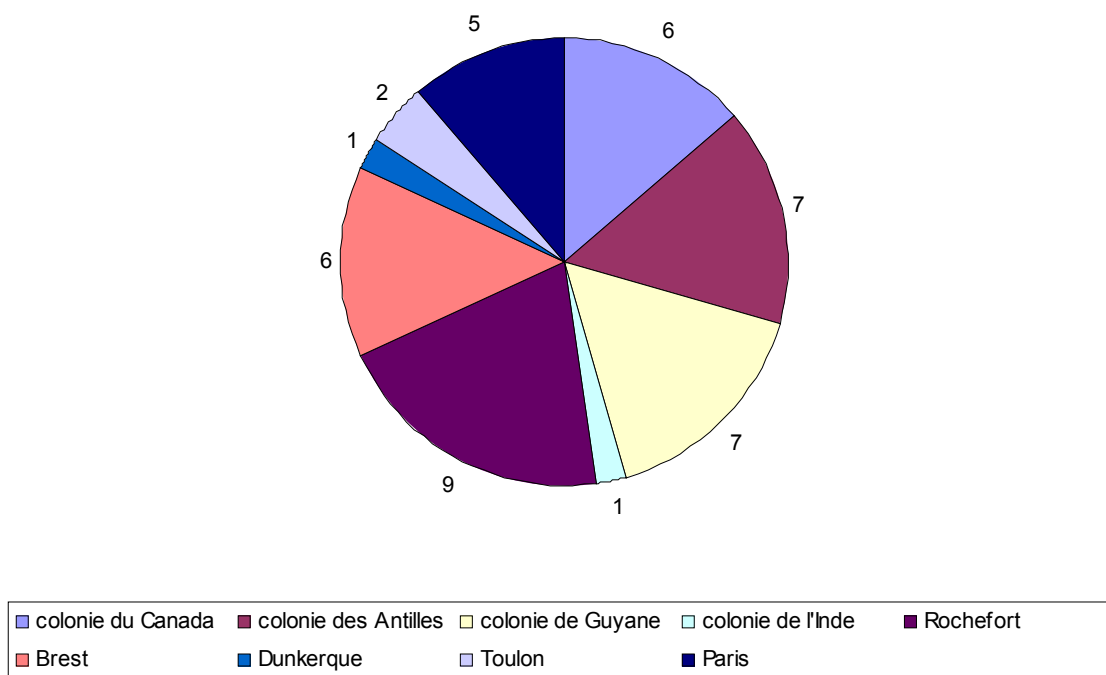
---

<sup>44</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série EE, dossier 1372 22 : Jacques Maillart-Dumesle.

A. *Entrer au service du roi*

Figure 3 :

Répartition géographique de l'entrée dans la Marine des futurs administrateurs coloniaux en Guyane au XVIIIe siècle



Nous ne disposons d'informations complètes que pour 44 individus sur le total des 163 recensés. La première constatation est que près de la moitié des futurs administrateurs de Guyane ont intégré le corps de la Marine dans les colonies avec un certain équilibre entre le Canada (6), les Antilles françaises (7) et la Guyane (7). Les grands départements portuaires, Brest (6), Rochefort (9), et Toulon (2), représentent l'autre grande majorité avec Paris (5). Il est intéressant de noter que l'intégration dans la Marine sur le territoire des colonies préfigure du destin colonial de ces hommes.

Cette répartition géographique trouve sa justification dans la mise en place de structures de formations dans les grands arsenaux français à la fin du XVIIIe siècle. Brest, Rochefort et Toulon sont dotées de trois compagnies de nouveaux gardes de la Marine ainsi que de trois compagnies de cadets de la Marine, illustrant la suprématie naissante du Ponant.

Nous rappelons que l'intégration au service de la Marine se fait sur un examen d'aspirant garde-marine puis de garde de la marine<sup>45</sup>. L'entrée dans le corps des colonies est réservée à cette époque aux cadets-gentilshommes de ces troupes. Une compagnie de 30 cadets a été établie à Rochefort de 1730 à 1763 : elle est destinée à remplir les vacances des enseignes des

<sup>45</sup> Cette intégration après examen a été fort critiquée, notamment par le chevalier de Cotignon dans ses mémoires : « Nous avons eu la preuve plusieurs fois que des officiers qui savaient fort bien les mathématiques étaient si mauvais à la mer que les capitaines répugnaient à leur donner un quart à commander parce qu'ils étaient peureux, lents dans les manœuvres par l'incertitude où ils étaient s'ils faisaient bien ou mal, tandis qu'il faut prendre son parti sur le champ avec un ton ferme de commandement. » [COTIGNON J. J. (de), *Mémoires du chevalier de Cotignon, gentilhomme nivernais, officier de Marine de sa Majesté Louis le seizième*, 1974]

compagnies d'infanterie aux îles d'Amérique. Une nouvelle compagnie de cadets-gentilshommes est créée à l'île de Ré en 1779 pour être finalement transférée à Lorient en 1780. L'objectif de Sartine avec cette institution est de connaître les officiers employés dans les régiments des colonies et éviter les incapables et les malhonnêtes<sup>46</sup>.

Les gardes de la marine représentent alors une pépinière où est recruté la majorité des cadres de la Marine et des colonies au cours du XVIIIe siècle. L'instruction se compose de cours d'écriture, de dessin, de mathématiques, de fortification et d'hydrographie, mais également des exercices d'escrime, de mousquet et de canonnage<sup>47</sup>.

La figure suivante détaille les lieux et les conditions d'intégration au corps de la Marine afin d'avoir une analyse plus fine du recrutement de ces futurs officiers coloniaux.

Le Canada a vu passé sur ses terres principalement des cadets, ainsi que d'autres officiers d'épée lieutenants ou commandant. La particularité de ces officiers ayant débuté leurs carrières au Canada est qu'ils ont tous été gouverneurs de Guyane par la suite. L'enseigne débutant quant à lui à Cayenne est Gilbert Guillouet d'Orvilliers, également futur gouverneur de Guyane. Très logiquement, Rochefort a accueilli comme garde de la Marine 2 futurs administrateurs de Cayenne.

Les officiers de plume débutants ont été répartis entre les Antilles, la Guyane, et la métropole. Un peu plus de la moitié de ces hommes ont débuté comme commis d'administration- soient 27 personnes – principalement à Paris (5), Toulon (2), Brest (5), Dunkerque (1), et Rochefort (6). Les commis formés dans les colonies coïncident avec la deuxième moitié du XVIIIe siècle, par opposition à ceux formés dans les arsenaux métropolitains. Le reste de l'effectif est réparti entre les places d'ordonnateur, commissaire, écrivain, et contrôleur –majoritairement dans les colonies (4 aux Antilles, 1 en Guyane, et 1 en Inde).

Enfin, il est possible de trouver à Rochefort les débuts d'un de nos ordonnateurs comme petit-commissaire. Fils d'un intendant de Rochefort, César Jacques Delacroix est un cas particulier. Il a été fait petit commissaire à Rochefort entre 1749 et 1757<sup>48</sup>. En effet, à la fin du XVIIe siècle, le ministère veut améliorer le recrutement des commissaires de la Marine. L'objectif est d'entretenir des jeunes gens de famille dans les ports pour en faire des intendants. Les petits commissaires furent précisément choisis parmi les jeunes gens qui se recommandent « *par leur noblesse ou par les services de leur famille, et qui avaient un âge convenable pour commencer à servir dans un port* »<sup>49</sup>.

---

<sup>46</sup> BODINIER Gilbert, « Les officiers de l'armée et de la Marine à l'époque de la guerre d'Amérique », *Rochefort et la Mer : Guerre et commerce maritime au XVIIIe siècle*, université francophone d'été, Saintonge-Québec-Jonsac, 1994, pp 84.

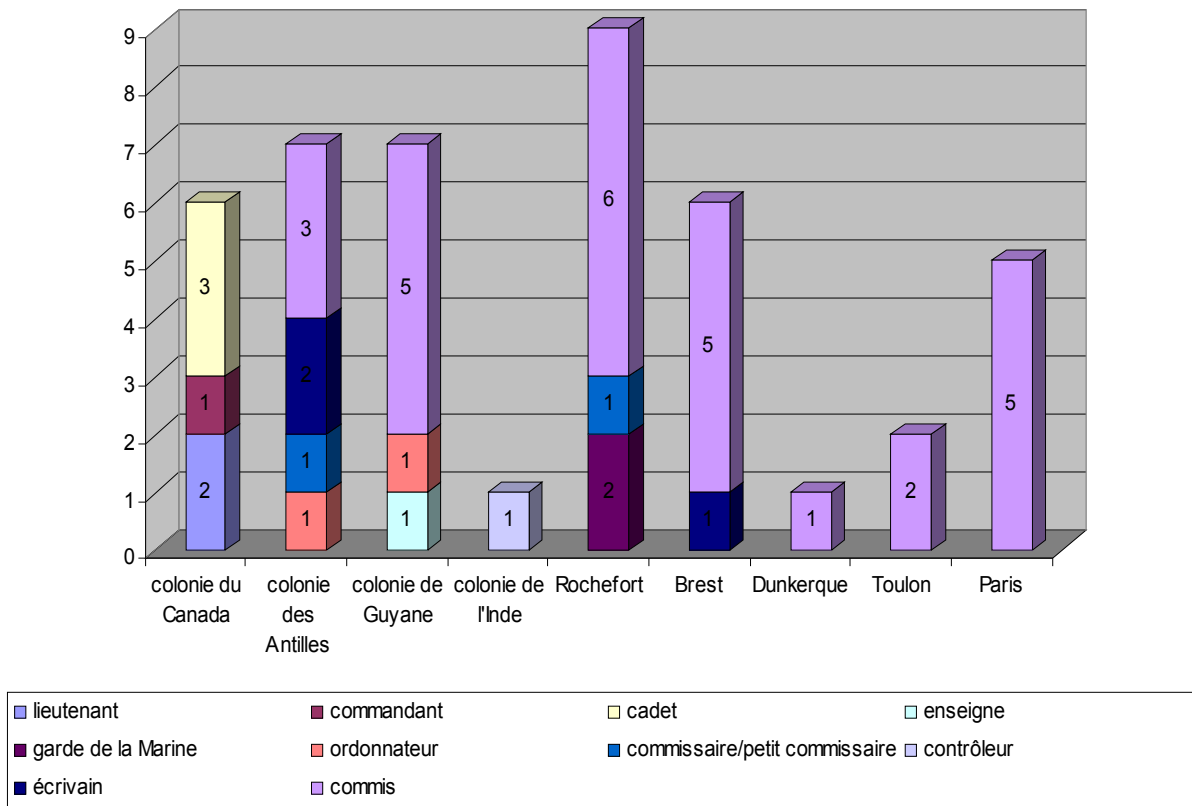
<sup>47</sup> VERGE-FRANCESCHI Michel, *La Marine française au XVIIIe siècle*, Sedes, Paris, 1996, pp 199.

<sup>48</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 243 : César Jacques Delacroix.

<sup>49</sup> NEUVILLE D., *Etat sommaire des archives de la Marine, antérieures à la Révolution*, Paris, Librairie militaire de Baudoin, 1898, pp 386.

Figure 4 :

Répartition qualitative des conditions d'intégration au corps de la Marine des administrateurs coloniaux de Guyane au XVIII<sup>e</sup> siècle



Il nous reste à aborder le cas bien spécifique des officiers extraits du département de la Guerre pour intégrer la Marine de manière temporaire ou définitive. Ce cas de figure n'est pas isolé car il nous est possible d'identifier 8 administrateurs correspondant à cette situation. Ils arrivent sur le sol guyanais après l'ordonnance du 24 mars 1763 consolidant l'autorité métropolitaine sur la défense des colonies. Choiseul fait remplacer certains officiers de la Marine, jugés trop introduits dans le monde colonial, par des officiers de l'armée de Terre. Plusieurs d'entre eux ont débuté leurs carrières comme enseigne ou sous-lieutenant au sein des régiments de Saintonge, d'Alsace, ou de Bourgogne. Trois de ces officiers ont été détachés du ministère de la Guerre pour occuper la place de gouverneur ou gouverneur par intérim<sup>50</sup>. Nous avons aussi l'exemple de Louis Benoît Dusargues Colombier, commissaire des guerres : cet officier passe du département de la Guerre à la Marine le temps de sa place comme ordonnateur entre 1798 et 1800 à Cayenne<sup>51</sup>. Cette situation se justifie par l'arrêté du 9 vendémiaire an VI (30 septembre 1797) du Directoire supprimant tous les officiers des colonies les faisant ainsi passer au département de la Guerre au 1<sup>er</sup> frimaire suivant (21 novembre 1797).

Entrer au service du roi n'est que la première étape d'une carrière qui peut se révéler longue. Nous allons maintenant nous pencher sur le déroulement des carrières de ces futurs administrateurs coloniaux.

<sup>50</sup> Jean Pierre Antoine Béhague de Sept-Fontaine : commandant en chef (1763) et gouverneur par intérim (1765) ; Jacques Martin de Bourgon : gouverneur de 1789 à 1791 ; François Maurice de Cointet : gouverneur général de 1794 à 1796.

<sup>51</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série EE, dossier 801 13 : Louis Benoît Dusargues Colombier.

## B. *Les enjeux d'une nomination en terre de Guyane*

Que peut offrir la colonie guyanaise à ses administrateurs ?

Principalement une colossale augmentation de dépenses car les administrateurs sont souvent obligés de mettre à contribution leurs soldes afin de « soutenir leur rang ». En outre, la Guyane offre un climat difficile où les fièvres, les grosses chaleurs, l'humidité et les épidémies finissent par ruiner la santé des métropolitains. La colonie est synonyme d'isolement, social et familial. En d'autres termes, elle engendre beaucoup de contraintes, car elle est aussi synonyme d'endettement des fonctionnaires nommés, qui doivent gérer à distance les biens familiaux demeurant en métropole. Il n'est pas rare de voir quelques officiers au bord de la banqueroute<sup>52</sup>. Finalement, partir aux colonies au début du XVIII<sup>e</sup> siècle est perçu, pour les administrateurs coloniaux, comme un sacrifice au point qu'une véritable crise s'ouvre dans leur recrutement<sup>53</sup>.

En créant cette administration coloniale, Colbert avait interdit à ses hommes d'être propriétaire d'une habitation dans leur colonie. Cette mesure permettait d'éviter les risques d'abus : le gouverneur avait parmi ses prérogatives d'octroyer les concessions de terrain faites par le Roi aux colons et se devait de rester indépendant du milieu créole. Il ne pouvait donc être lui-même propriétaire.

Mais, entre Colbert et Maurepas, il s'est opéré un glissement dans la pratique du pouvoir colonial. Pour motiver les vocations, le roi et ses ministres sont alors tentés d'offrir aux officiers, nommés administrateurs, des compensations financières et honorifiques. Malgré les règlements toujours en place interdisant la propriété de biens fonciers aux administrateurs (ordonnance de décembre 1759<sup>54</sup>), ceux-ci obtiennent de fait ce privilège. Pour palier aux appointements modestes ou irréguliers, le ministère consent à la propriété coloniale. Ainsi, nombreux sont les administrateurs de Cayenne disposant d'habitations et d'esclaves.

Pour éviter tout absentéisme et motiver l'essor commercial de la colonie, le ministère fait le choix de l'administrateur-plantateur. Ce choix est d'autant plus judicieux que s'ouvre une période pacifique (1713-1744) et que, par conséquent, les prérogatives militaires des gouverneurs notamment passent au second plan derrière le développement de la colonie.

Ainsi, on peut dénombrer plusieurs administrateurs disposant d'un patrimoine immobilier sur le domaine guyanais. François de la Motte Aignon, gouverneur par intérim entre 1720 et 1722, meurt en laissant en succession une habitation-sucrierie estimée en 1785 à 168 000 livres<sup>55</sup>. Antoine-Philippe Lemoyne, commissaire ordonnateur de 1747 à 1763, dispose à la fin de son séjour en Guyane une maison de Cayenne, une briqueterie, une habitation et vingt-deux esclaves ; le tout représentant une somme de 82 038 livres<sup>56</sup>.

---

<sup>52</sup> Pierre d'Huinet des Varennes, commissaire ordinaire des colonies et ordonnateur par intérim en 1788, s'endette dans les années 1780 en raison aux facilités de paiement accordées par Jean-Baptiste Le Roy de Prévaille ordonnateur de 1778 à 1785 pour construire une maison. Il sera obligé de la vendre au roi pour rembourser 21 000 livres dont il était débiteur [Arch. nat., fonds Marine, série C7 : dossier 86].

<sup>53</sup> VERGE-FRANCESCHI Michel ; « Les gouverneurs des colonies françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'exemple antillais et canadien », *Les Européens et les espaces océaniques au XVIII<sup>e</sup> siècle* : actes du colloque de 1997 de l'association des historiens modernistes des universités, bulletin n°22, Paris, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 1997, pp 113.

<sup>54</sup> BUTEL Paul, *Histoire des Antilles françaises XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2002, pp 130.

<sup>55</sup> Arch. nat., fonds Marine, série C7, dossier 163 : François de la Motte Aignon.

<sup>56</sup> THIBAUDAULT Pierre, *Echec de la démesure en Guyane autour de l'expédition de Kourou ou une tentative européenne de réforme des conceptions coloniales sous Choiseul*, Lesay, Impr. Pairault, 1995, pp 210.

Un administrateur – planteur serait donc un atout : il est beaucoup plus facile à trouver et participe à l'établissement de nouvelles familles dans les colonies. En effet, un grand nombre d'officiers nommés aux colonies y contractent des alliances donnant naissance par-là à de véritables dynasties coloniales, lesquelles ont un pied généralement en métropole et l'autre à Cayenne<sup>57</sup>. En parfait exemple, la famille Guillouet d'Orvilliers a fait preuve d'une stratégie matrimoniale auprès des familles d'épée des plus efficaces entre le département maritime de Rochefort et les colonies françaises d'Amérique<sup>58</sup>. En dehors des grandes familles de la Marine, les officiers subalternes affichent la même politique d'alliance : c'est le cas de Dunezat de Saint Michel. Alors enseigne de garnison à Cayenne, il épouse Elisabeth Angélique Chatel en 1722. Créole, cette jeune fille est issue d'une famille bourgeoise d'habitant-propriétaire. Le mariage est souvent l'occasion de se constituer ou d'accroître ses biens fonciers. Dunezat de Saint Michel ne déroge pas à la règle : il reçoit par son épouse une habitation disposant de 16 esclaves où sont cultivés cacao et café<sup>59</sup>.

A partir du milieu du XVIIIe siècle, les îles à sucre offrent aux administrateurs plus d'argent, plus de loisirs, voire de libertinage. Alors que des gouverneurs et commissaires ont refusé les postes aux colonies outre-atlantique au début du siècle, des hommes de pouvoir cherchent à présent à les procurer à leurs amis et parents. De la colonie refusée pour raison de santé la situation est passée, en cinquante ans, à la colonie sollicitée pour raison financière. De la colonie vécue comme obligation professionnelle, on est passé à la colonie vécue comme une promotion sociale. Par ailleurs, avec l'essor des sciences, il est de bon ton de partir dans les colonies afin d'apporter sa contribution notamment en matière de géographie, de physique et de biologie<sup>60</sup>.

Les administrateurs du roi viennent prendre leur service dans la colonie, accompagnés de leurs épouses. La plupart des femmes de fonctionnaires du roi suivent leurs maris dans la colonie guyanaise. Certaines épouses restent en métropole ou quittent la Guyane après quelques années. Durant leurs absences, les fonctionnaires du Roi profitent de leur pouvoir et de l'éloignement de tout contrôle pour mener une vie plus libertine qu'il serait possible en métropole, sauf en cas de dénonciation. En témoigne une lettre du gouverneur De Grandval au ministre en 1715 : « *M. D'Albon (...) un homme de ce caractère et d'une vie si scandaleuse. Votre Grandeur peut-elle ignorer ses commerces avec Mlle... ? Luy-même en partant me laissa un billet de recommandation pour sa chère maîtresse* <sup>61</sup> ».

---

<sup>57</sup> VERGE-FRANCESCHI Michel, « Les gouverneurs des colonies françaises au XVIIIe siècle... » *op. cit.*, pp 114.

<sup>58</sup> Petit-fils et fils de gouverneur à Cayenne, Gilbert d'Orvilliers est nommé gouverneur entre 1749 et 1763. Il se marie en décembre 1756 en secondes noces avec Renée Justine de Brach, fille de François Louis de Brach, seigneur d'Esnandes, officier de vaisseau et surtout gouverneur en Martinique en 1728. Mais, il n'est pas le premier à suivre cette stratégie : son grand-père, avant lui, avait contracté une alliance très symbolique. Rémy Guillouet d'Orvilliers se marie avec Marie Lefèvre de La Barre, fille d'Antoine Lefèvre de La Barre, 1<sup>er</sup> gouverneur en titre de la Cayenne et province de Guyane française au XVIIe siècle. Ce mariage allie deux familles issues du même milieu et originaires de la même région, le Bourbonnais. Après deux décennies de gouvernement assuré par le clan de La Barre, cette alliance fera de Rémy Guillouet le gouverneur de la colonie à l'orée du XVIIIe siècle. Cette alliance inaugure la présence des Guillouet d'Orvilliers en Guyane et les intègre dans une tradition familiale de gouverneur qu'ils poursuivront. [Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 326. Gilbert Guillouet d'Orvilliers]

<sup>59</sup> POLDERMAN Marie, *La Guyane française 1676-1763. Mise en place et évolution de la société coloniale, tensions et métissage*, Guyane, Ibis Rouge Editions, 2003, pp 379.

<sup>60</sup> VERGE-FRANCESCHI Michel ; « Les gouverneurs des colonies françaises au XVIIIe siècle... », *op. cit.*, pp 118.

<sup>61</sup> ARTUR Jacques-François, *Histoire des colonies françaises de la Guianne*, Guyane, Ibis Rouge Editions, pp 381.

Le mode de vie des officiers du roi ne diffère pas sensiblement de celui des autres blancs de la colonie guyanaise. La plupart d'entre eux résident sur leur habitation, le plus souvent à Rémire où ils vivent la plus grande partie de l'année. On pourrait presque parler d'absentéisme : Jacques-François Artur, médecin du roi, découvre à son arrivée en 1736 à Cayenne une ville quasiment déserte avec un grand nombre de maisons fermées. La quasi-totalité des administrateurs du roi sont absents à l'exception de l'ordonnateur<sup>62</sup>.

### C. *Impasse ou tremplin professionnelle: administrer la Guyane*

La Guyane a dû faire face à un peuplement laborieux, continuellement en dessous des objectifs coloniaux, plaçant ainsi en retrait la colonie française de Guyane par rapport à ses consoeurs antillaises. Cette situation marque la différence notoire entre la Guyane et les colonies françaises des Antilles ou du Canada, leurs développements démographique et économique reposent sur l'immigration, principalement dans les colonies où la population originelle est limitée<sup>63</sup>. Le développement économique est étroitement lié au dynamisme démographique en raison de l'installation des premiers colons et de leurs habitations sur les terres hautes au faible rendement. En vertu des principes de l'Exclusif, les productions étant destinées au marché métropolitain, les habitants étaient obligés d'importer biens d'équipement et de consommation par les quelques bateaux français qui faisaient relâche au port de Cayenne<sup>64</sup>. La réalité économique de la Guyane était alors bien inférieure à celle des Antilles françaises.

A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, le peuplement blanc, en Guyane, se compose de militaires, d'administrateurs, de religieux et de colons. Parmi ces administrateurs, certains sont seulement de passage – une étape coloniale au sein de leurs carrières – alors que d'autres deviennent des résidents permanents.

Nous évoquerons ici uniquement les carrières dont nous disposons le descriptif complet. Pour une très grande majorité des administrateurs, l'étape à Cayenne se situe à la fin de leurs carrières. Colonie à la situation précaire, le ministère préfère y envoyer des hommes d'expérience. Le départ en Guyane n'est pas une fin en soi, en dépit des apparences. Certes, l'étape guyanaise est la dernière pour les 30 agents terminant leurs carrières sur la place. Cet état de fait s'explique par les maladies et la mort qui coupent prématurément toutes perspectives de carrières de certains administrateurs : on peut noter le décès de 16 hommes alors en poste. Cela contribue sans nul doute à renforcer l'image négative de la colonie de Cayenne.

---

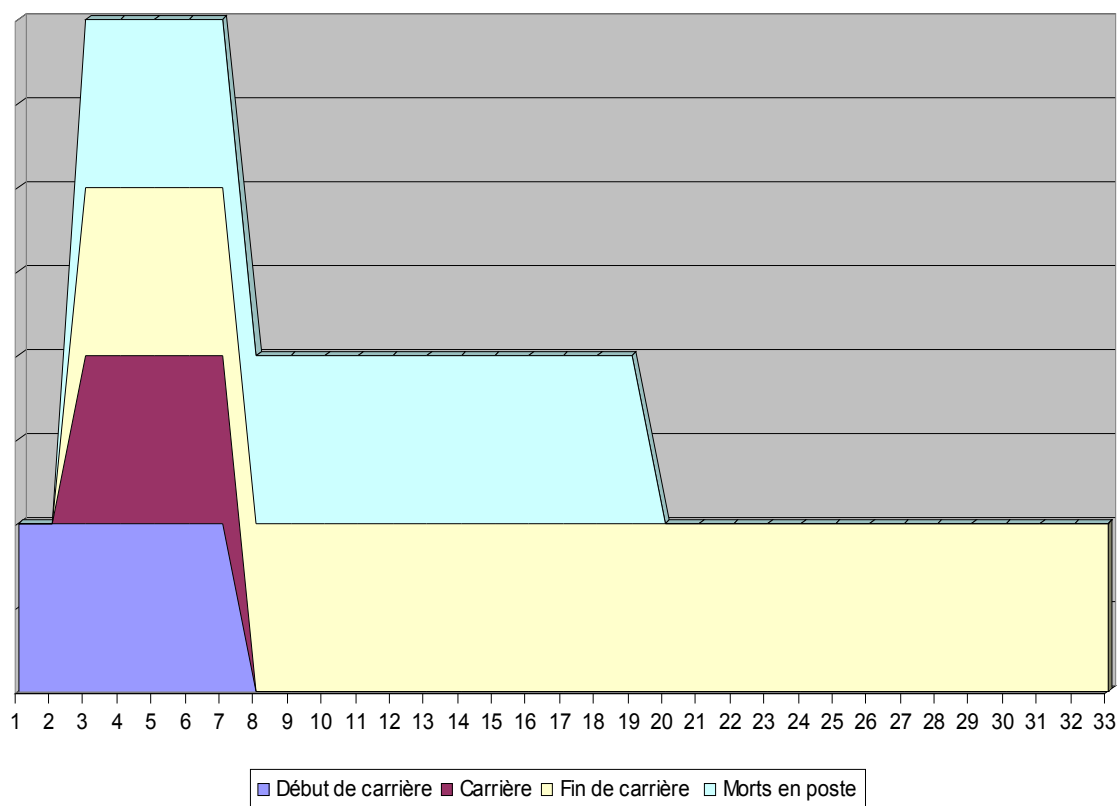
<sup>62</sup> *Ibid.*, pp 488.

<sup>63</sup> MAM LAM FOUCK Serge, *Histoire générale de la Guyane française. Les grands problèmes guyanais : permanence et évolution*, Cayenne, Ibis Rouge Editions (coll. Espaces guyanais), 1996, pp 63.

<sup>64</sup> *Ibid.*, pp 112.

Figure 5 :

**La place de la Guyane française dans la carrière des administrateurs coloniaux au XVIII<sup>e</sup> siècle**



Cet état des lieux laisse présager de l'aspect répulsif de la colonie envers les administrateurs en quête de gloire et de fortune : cette étape guyanaise paraît être une stagnation voire un recul dans leurs carrières. C'est pourquoi il n'est pas rare de trouver dans la correspondance envoyée au ministre de la Marine et des Colonies des lettres d'officiers d'administration demandant leur départ de la Guyane. C'est ainsi que César Jacques Delacroix, ordonnateur dans les colonies (1771-1777), se plaint en 1785 auprès du ministre de son manque d'avancement, à la différence de ses pairs tous devenus intendants depuis. Il attribue ce retard à son passage en Martinique puis à Cayenne<sup>65</sup>. Il est clair que certains administrateurs, à l'exemple d'Augustin François Motais de Narbonne, émettent de vives protestations à l'annonce d'une nomination pour la Guyane. Motais de Narbonne<sup>66</sup>, nommé ordonnateur, a réussi à faire traîner en longueur son passage, si bien qu'il n'a jamais mis les pieds dans cette colonie<sup>67</sup>.

<sup>65</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 243. César Jacques Delacroix : à Rochefort, petit commissaire de la Marine (1749), commissaire embarqué dans l'escadre de Mac Nemara (1750) ; à Saint-Gervais, commissaire (1757) ; au Havre, commissaire aux constructions (1759) ; à Rochefort, commissaire chargé aux détails des colonies (1760), commissaire au magasin général (1762) ; à la Martinique, commissaire général (1767) ; à Cayenne, ordonnateur (1773-1776).

<sup>66</sup> Arch. nat., fonds Marine, série C7, dossier 86.

<sup>67</sup> La fréquence des liaisons maritimes entre Rochefort et Cayenne y contribue également. Depuis 1715, une flûte du roi assure la liaison chaque année au mois de novembre, obligeant les administrateurs nommés en Guyane à attendre à Rochefort jusqu'à plusieurs mois leur embarquement. Voir POLDERMAN Marie, *op. cit.*, pp 40.



Pour d'autres, le passage à Cayenne n'est pas en fin de parcours, bien au contraire. Antoine Philippe Lemoyne a commencé sa carrière dans les colonies, comme commissaire de la Marine et contrôleur des fortifications à la Martinique, puis commissaire ordonnateur à Cayenne jusqu'en 1763. A 50 ans, il devient commissaire général au département de Rochefort avant de terminer sa carrière à Bordeaux comme commissaire général des ports et arsenaux<sup>68</sup>. Ce parcours se concluant avec deux grands départements portuaires français nous prouve bien que Cayenne n'est obligatoirement une impasse professionnelle.

Cette destination peut être un véritable tremplin pour la carrière de certains administrateurs. Antoine Philippe Lemoyne n'est pas le seul à tirer profit de son passage dans cette colonie. Après avoir occupé deux ans la place d'ordonnateur à Cayenne, Pierre Victor Malouet termine sa carrière comme conseiller d'état, baron d'Empire et enfin ministre de la Marine de Louis XVIII pour 4 mois seulement en décédant en 1814<sup>69</sup>.

Jacques Maillard-Dumesle conclue sa carrière comme intendant aux îles de France et Bourbon<sup>70</sup>.

Quant à Daniel Lescallier, ordonnateur envoyé pour rétablir la balance budgétaire de Cayenne, il finit comme secrétaire d'état de la Marine et baron d'Empire<sup>71</sup>. Ces parcours personnels nuancent l'image d'impasse professionnelle pour les officiers nommés bien malgré eux en Guyane.

---

<sup>68</sup> Arch. nat., fonds Marine, série C7, dossier 180. Antoine Philippe Lemoyne : à la Martinique, écrivain principal et contrôleur (1742-1745) ; à Cayenne, commissaire ordonnateur (1745-1762) ; à Rochefort, commissaire général de la Marine et ordonnateur des colonies (1764-1772) ; à Toulon/Rochefort/Bordeaux, mission auprès des familles acadiennes pour leur établissements (1772-1774) ; à Bordeaux, commissaire général des ports et arsenaux de la Marine et ordonnateur (1778-1781).

<sup>69</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 299. Pierre Victor Malouet :

<sup>70</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 297. Jacques Maillard-Dumesle : à Rochefort : volontaire au bureau des colonies, au magasin général puis au bureau des armements (mars 1752), écrivain principal (septembre 1753) ; à Toulon, écrivain en second au détail de tous les ateliers, aux magasins, puis aux radoub (mars 1754) ; écrivain embarqué et chargé aux détails de l'escadre de M de la Galissonnière pour la conquête de l'île de Minorque (1756), fait commissaire de la division puis commissaire de la Marine, ordonnateur de la Marine à l'île de Minorque (novembre 1756) ; à Toulon, écrivain chargé aux constructions, puis écrivain en second au magasin général (novembre 1757) ; commissaire embarqué de l'escadre (avril 1758) et arrivé à Louisbourg où il chargé aux hôpitaux (juin 1758) ; à Brest, chargé en second de tous les ateliers (1758) ; congé en 1760 ; à Rochefort, fait commissaire de la Marine et chargé du détail des vivres et des hôpitaux (avril 1762), puis commissaire chargé au détail des colonies (octobre 1762) ; à Saint Domingue, fait subdélégué général, mais jamais pris sa place (avril 1764) ; à Cayenne (1765-1769), commissaire général et ordonnateur, ensuite il passe au Surinam, la Barbade, Sainte Lucie, la Martinique, la Guadeloupe, Saint Eustache, Sainte Croix, Portorico, Saint Domingue (1770-juillet 1771) ; à l'île de France, intendant (juin 1771-juin 1774).

<sup>71</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série EE dossier 1279 3. Daniel Lescallier, baron d'Empire : à Saint Domingue, il débute comme écrivain de la Marine chargé de la comptabilité (1765). Elève-commissaire (1767), sous commissaire des ports et arsenaux (1770), il fait campagne sur le vaisseau le *Languedoc* (1773) puis voyage sur ordre du ministre en Angleterre, en Russie et en Suède pour y faire des recherches sur la Marine. Commissaire des ports et arsenaux (1777), il est nommé commissaire des Colonies à la Grenade (1780), puis, commissaire à Demerary (Guyane anglaise) qui vient d'être occupée par la division de Kersaint (1782), et commissaire général à Cayenne (1785-1788). Adjoint au Comité de Marine de l'Assemblée Constituante (1790), il est fait commissaire civil dans les colonies de l'Océan Indien (1792). Chef de Bureau des colonies au ministère de la Marine (1797), conseiller d'Etat (décembre 1799), il devient préfet colonial de la Guadeloupe (juillet 1801-1804), préfet maritime de Gênes (février 1806), puis du Havre (mai-août 1810). Il est ensuite nommé consul général aux Etats-Unis (octobre 1810) ; mais pris par les Anglais, il rentre en France à la fin de 1815 et quitte le service.

### III. Le bilan contrasté des agents du roi en Guyane

Cayenne est une colonie au développement précaire, dépendant des ravitaillements irréguliers de la métropole. L'administration coloniale va se développer en même temps qu'une lente maturation du système: les institutions se dessinent avec netteté, le personnel s'étoffe et se professionnalise, la population de colons et d'esclaves s'accroît lentement en parallèle du nombre d'habitations. Mais ce mouvement est stoppé en 1763 avec la fin de la guerre de Sept Ans et l'expédition de Kourou.

La tentative catastrophique de colonisation à Kourou de 1763 a mis en lumière la précarité de la Guyane ainsi que le manque de connaissance du terrain par certains agents du roi<sup>72</sup>. C'est pourquoi diriger avec succès cette colonie est un véritable défi pour ces administrateurs et une formidable occasion de se distinguer en cas de réussite. Après 1763, plusieurs ordonnateurs sont envoyés dans le but de remettre la colonie sur pied. Ce sera pour ces hommes un tremplin pour leur carrière.

#### A. De l'incompétence à la faute

Suite à la perte du Canada, Choiseul en charge de la Marine veut organiser la plus vaste opération de peuplement de la Guyane française, jamais réalisée en une seule fois. Cette nouvelle colonie doit compenser les pertes coloniales de la Louisiane et du Canada. Son but est, sur le plan militaire, d'assurer la défense des colonies françaises du nouveau continent à l'aide de troupes recrutées en Amérique, et de fournir, au niveau économique des vivres en provenance de France<sup>73</sup>.

Le projet est mis au point par Jean-Antoine Brûletout de Préfontaine, lieutenant à Cayenne en 1746 et auteur de la « *Maison rustique à l'usage des habitants de la partie de la France Equinoxiale connue sous le nom de Cayenne* » et d'un « *projet de commerce pour la colonie de Cayenne avec un établissement sous la direction d'un comptoir pour une compagnie de commerce* »<sup>74</sup>. Son projet est accepté en 1762 : l'objectif est de créer une nouvelle colonie entre Kourou et le Maroni, avec un chef-lieu situé au niveau de COUNAMAMA. Mené par ses propres intérêts, Choiseul se fait octroyer par son cousin le duc de Praslin tout le territoire concerné en suzeraineté, la rendant totalement indépendante au gouvernement de Cayenne. Le chevalier de Turgot est désigné gouverneur de la nouvelle colonie et il est secondé par Thibault de Chanvalon comme intendant.

Le ministre de la Marine souhaite par ce projet de colonisation tripler la population de Guyane mais sans entamer les forces démographiques de la France : le recrutement se fait ainsi en Allemagne, en Belgique mais aussi avec les français chassés par la perte du Canada<sup>75</sup>.

Dès 1763, Chanvalon part à la tête du premier convoi de personnes ; mais très rapidement d'autres au départ du Havre, de Rochefort ou de Marseille suivent sans réelle organisation. En

<sup>72</sup> A propos de l'expédition de Kourou et de ses conséquences : MICHEL Jacques, *La Guyane sous l'Ancien Régime : le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1989 // THIBAUDAULT Pierre, *Echec de la démesure en Guyane autour de l'expédition de Kourou ou une tentative européenne de réforme des conceptions coloniales sous Choiseul*, Lezay, 1995.

<sup>73</sup> MAM LAM FOUCK Serge, *op. cit.*, pp 64.

<sup>74</sup> THIBAUDAULT Pierre, *op. cit.*, pp 56.

<sup>75</sup> LEZY Emmanuel, *Guyane, Guyanes : une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazone*, Paris, Belin, 2000, pp 205.

effet, l'accueil sur place n'est pas assuré d'autant que débute la saison de pluies. Les administrateurs de Cayenne témoignent de leur mécontentement face à ce projet en retardant la préparation des camps nécessaires pour l'hébergement des nouveaux venus : n'ayant pas été consulté, ils conçoivent ce projet comme une enclave indépendante à leur autorité.

Avec les pluies, les conditions de vie se détériorent entraînant des épidémies de paludisme, de dysenterie et de fièvre jaune d'autant que les environs de Kourou sont marécageux : les morts commencent à s'accumuler par centaines<sup>76</sup>.

L'écho de l'échec de cette expédition arrive jusqu'à Paris où Turgot, gouverneur de cette nouvelle colonie, tarde à suivre sa nomination. Mis face à ses responsabilités, il est contraint de se rendre sur place en décembre 1764, soit un an après le premier convoi d'émigrants. Craignant la contagion, son séjour sur le sol guyanais sera d'ailleurs très rapide, à peine 3 mois, le temps de trouver le responsable de ce désastre. Il arrive à Cayenne au moment de Noël et fait arrêter en pleine messe de réveillon l'intendant Chanvalon et ses hommes d'administration, l'accusant d'impéritie, d'abus de confiance et de malversation.

Le constat de cet échec met en lumière le manque d'adaptation du projet aux contraintes spécifiques du territoire guyanais : Thibault de Chanvalon, créole de Martinique et présenté comme expert de la question coloniale, était très loin de la réalité de Cayenne. Les décisions prises dans les salons de Versailles manquent d'agents aux compétences éprouvées dans les colonies. Chanvalon, considéré comme responsable, sera embastillé avec quelques uns de ses subalternes et ses biens confisqués. Ce n'est qu'à la mort de Louis XV qu'une procédure de révision est enclenchée : une pension et une indemnité lui seront accordées à sa libération. Mieux protégé, le chevalier de Turgot ne reçoit qu'un blâme assorti d'un exil dans ses terres de Normandie où il s'adonnera à la botanique et l'agronomie<sup>77</sup>.

L'une des causes de l'échec de Kourou réside également dans la faible collaboration entre les autorités locales de Cayenne et l'administration centrale de Versailles. Par ailleurs, ce sombre épisode marque une rupture dans l'histoire guyanaise. On assiste à la fin de l'hégémonie des Guillouet d'Orvilliers, l'expulsion de Jésuites, ainsi qu'une réorganisation administrative et politique avec l'arrivée en Guyane d'administrateurs totalement détachés de la colonie, aussi bien économiquement que physiquement.

Nous avons choisi l'un des événements les plus marquants de l'histoire de la Guyane à l'époque moderne pour illustrer le décalage entre les administrateurs et l'entité dont ils ont la charge. D'autres exemples de l'incompétence de certains de ces hommes peuvent être cités : nous avons pris le parti ici de présenter celui qui a eu le plus de retentissement à l'époque, non pour les quelques 7 000 personnes qui périrent sur place mais pour le coût exorbitant financé par le Trésor royal<sup>78</sup>.

---

<sup>76</sup> LE SEIGNEUR Marie-Jacques, « Un naturaliste français en Guyane : Jacques François Artur, médecin du roi à Cayenne, 1736-1771 », in LAISSUS Yves, *Les naturalistes français en Amérique du sud XVIe-XIXe siècles*, Paris, ED. du CTHS, pp 146.

<sup>77</sup> POIRIER Jean-Pierre ; *Turgot*, Paris, Perrin, 1999, pp 163.

<sup>78</sup> LEZY Emmanuel, *op. cit.*, pp 206.

## B. *L'impact laissé par quelques hommes*

En dépit des erreurs de certains administrateurs inexpérimentés ou fraudeurs, d'autres officiers vont se distinguer quant à leurs portées de leurs actions menées dans la colonie. Ils s'illustrent en différentes occasions : explorations du territoire, aménagements et assainissement de la colonie, dévouement et legs.

François de La Motte-Aigron a débuté dans la colonie comme capitaine d'infanterie en 1693 avant de remplir par intérim la place de gouverneur. Son investissement personnel pour la Guyane est à la hauteur du temps passé dans la colonie (près de 30 ans). Il a pris la tête d'une expédition en 1688 pour explorer le bassin de l'Oyapock<sup>79</sup>. Dans le but de développer les capacités agricoles de la colonie, il fait introduire la culture du café : « *Monsieur de La Motte-Aigron ne négligea pas le café qui aurait pu faire une branche considérable de commerce dans la colonie. Il trouva à Surinam un nommé Morgue (...). Monsieur de La Motte Aigron l'engagea à revenir à Cayenne (...) s'il pouvait procurer à la colonie quelques grainnes de café qu'on commençait à cultiver à Surinam, mais à l'égard duquel les Holandois prenaient toutes les mesures possible pour qu'il n'en sortit de la colonie aucune grainne...* <sup>80</sup> ».

Il décède en 1727 en léguant ses biens à la colonie : sa succession d'ailleurs animera l'administration jusqu'à la veille de la Révolution en raison de la valeur de ce legs et des convoitises. L'habitation-sucrierie à elle seule représente près de 168 000 livres. Cette donation est à l'origine de la création du collège de la colonie<sup>81</sup>.

L'exemple du legs de La Motte Aigron n'est pas isolé. En effet, le gouverneur Fiedmont a légué à sa mort en 1788 l'ensemble de ses biens (terrains, maisons, et esclaves) au quartier de Sinnamary en Guyane pour la création d'un hôpital pour les pauvres de la paroisse<sup>82</sup>. Cela illustre parfaitement le dévouement de certains hommes pour le devenir de la colonie.

Alors qu'il a été ordonnateur pendant seulement 2 ans, Pierre Victor Malouet a marqué de son empreinte la colonie au point qu'aujourd'hui encore une rue de Cayenne s'en souvient. Il a effectué un travail considérable et à donner à la Guyane une impulsion nouvelle. Suite à un voyage d'étude au Surinam voisin, il fait de l'ingénieur suisse Samuel Guisan le directeur des travaux publics de la colonie. Sous l'impulsion de l'ordonnateur, cet ingénieur teste ses techniques de dessèchement dans les environs de Cayenne tout d'abord avant de les appliquer à une plus large mesure dans les terres basses du littoral guyanais permettant ainsi la mise en culture de terres plus fertiles. Toujours à l'initiative de Malouet, Guisan réalise plusieurs canaux dont celui de Sartine à Cayenne et celui de Kaw entre les rivières de l'Approuague et de Kaw. L'assèchement des terrains a permis de créer dans cet espace une sucrierie selon le modèle mis en place au Surinam. L'action de Malouet se manifeste également sur le plan de l'urbanisme à Cayenne : il fait percer des rues, installer un atelier de travaux publics, construire une prison ; il organise un service de nettoyage et de curage pour la ville<sup>83</sup>.

Quelques temps plus tard, un de ses successeurs à la tête de la colonie, Victor Hugues cite encore Pierre Victor Malouet comme un exemple en terme d'action et de connaissance de la spécificité guyanaise : « *l'intérêt de la Guyane me fait désirer que le gouvernement soit bien*

<sup>79</sup> Arch. nat., fonds Colonies, collection Moreau de Saint-Méry, registre 22.

<sup>80</sup> Arch. nat., section des manuscrits occidentaux, naf 2571, livre 5.

<sup>81</sup> POLDERMAN Marie, *op. cit.*, pp 300.

<sup>82</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série E, dossier 183 : Jacau de Fiedmont.

<sup>83</sup> MORINEAU M., EHRARD J. (dir.), « Malouet 1740-1814 » : Actes du colloque des 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1989, *Revue d'Auvergne*, Riom, 1990, t. 104, 205 pp.

*convaincu que tout ce que M. Malouet a écrit en général sur l'organisation des colonies, et particulièrement sur la Guyane française est frappé au coin de la sagacité et de la vérité ; qu'il a laissé peu de choses à dire<sup>84</sup>...*»

### C. Retirés du service avec les honneurs

Pour ces officiers du roi, qui ont survécu aux guerres, à la traversée de l'Atlantique, aux maladies, et au climat particulier de la colonie guyanaise, voici venu le temps de la retraite.

Pour 16 d'entre eux, l'étape guyanaise est la dernière avec la mort qui fauche indistinctement en dépit de l'âge.

Le départ en retraite de ces administrateurs est bien souvent l'occasion pour l'attribution d'un grade supérieur ou d'une décoration militaire. Sur les 163 hommes identifiés, 14 ont été reçu en fin de carrière chevalier de l'ordre royal et militaire de la Croix de Saint-Louis. Il s'agit d'une décoration donnée aux officiers de terre et de mer catholiques, sans distinction de qualité, après une dizaine puis une vingtaine d'années de service. Il n'est pas rare de trouver des demandes répétées par certains officiers pour l'obtenir car des pensions sont accordées aux détenteurs de cette décoration. Les chevaliers, titres accordés aux officiers coloniaux de Guyane, reçoivent chaque année une pension de 800 livres<sup>85</sup>. On ne trouve parmi les titulaires que des gouverneurs, des ordonnateurs et quelques officiers subalternes à la carrière exemplaire.

L'autre intérêt de cette décoration réside dans la possibilité de faire entrer sa descendance à l'école militaire de Paris sans avoir à justifier de quatre degrés de noblesse<sup>86</sup>. La majorité des agents coloniaux en Guyane sont des faux nobles, anoblis ou roturiers. En véritable ascenseur social, nous pouvons envisager les enjeux d'une telle reconnaissance.

Notre étude se concluant à la prise de Cayenne par les portugais en 1809, il est possible de trouver d'autres formes de distinction : celle de l'Empire. 6 de ces officiers ont été reçu chevalier ou commandant de la Légion d'Honneur dont 4 cumulent avec la Croix de Saint-Louis, dont Pierre-Victor Malouet, alors baron d'Empire et Victor Hugues.

Très peu de ces hommes passés en Guyane pour administrer la colonie vont s'y implanter de manière définitive. Sur l'ensemble de notre corpus, et hormis les morts, 4 seulement ont fait de cette Terre ferme d'Amérique le lieu de leurs retraites.

Neveu par sa mère du gouverneur Jacau de Fiedmont, Henry Benoist est gouverneur à son tour de 1793 à 1794. Ayant tout perdu avec la perte du Canada, il s'installe définitivement sur l'île de Cayenne où il met en culture un terrain au niveau de la crique Cavalet. Il dispose, comme beaucoup d'habitants, d'une maison à Cayenne située rue de l'Égalité<sup>87</sup>.

Il est possible de trouver encore de nos jours au cimetière de Cayenne la tombe d'un autre administrateur, et non des moindres : Victor Hugues. Après la capitulation de Cayenne et la sienne face à l'alliance anglo-portugaise en janvier 1809, Victor Hugues revient en métropole pour être jugé par ses pères. Il sera acquitté à l'unanimité en 1810 par le jury. Désireux de retrouver le cadre luxuriant de la Guyane, il demande la fonction honorifique de commissaire

<sup>84</sup> ROBO R., « Malouet en Guyane », in MORINEAU M., EHRARD J. (dir.), « Malouet 1740-1814 » : Actes du colloque des 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1989, *Revue d'Auvergne*, Riom, 1990, t. 104, pp 60.

<sup>85</sup> VERGE-FRANCESCHI Michel ; « Ordre royal et militaire de Saint-Louis », *Dictionnaire d'histoire maritime*, Paris, Robert Laffont, 2002, pp 1293.

<sup>86</sup> BODINIER Gilbert, *op. cit.*, pp 82.

<sup>87</sup> Arch. nat. fonds Colonies, série EE, dossier 156 31 : Henry Benoist.

du roi à la démarcation des limites entre la Guyane française et la Guyane portugaise en septembre 1814. Il y retrouve son habitation du Quartier général où il décède en novembre 1826<sup>88</sup>.

## Conclusion

La conception du service dans les colonies va changer lors de ce dernier siècle de l'Ancien Régime. En 1700, les îles sont synonymes de sacrifices voire d'héroïsme.

Paradoxalement, alors qu'au début du XVIIIe siècle, la colonie de Guyane présente une image fortement négative, les administrateurs, principalement gouverneurs et ordonnateurs, s'installent de manière durable dans la colonie. Les Guillouet d'Orvilliers, de grand-père en petit-fils, commencent leur dynastie à la tête de la colonie en 1716 jusqu'en 1763, avec des intermittences malgré tout. Quant aux ordonnateurs, deux se partagent la première moitié du XVIIIe siècle : Paul Lefebvre d'Albon et Antoine Philippe Lemoyne. Cette stabilité gouvernementale est nécessaire pour le développement de la colonie.

A partir de la moitié du XVIIIe siècle, les îles offrent une autre image. En Guyane, comme aux îles, on assiste à une dérive du gouvernement général. Aux gouvernements pionniers et conquérants ont succédé des administrateurs-proprétaires, planteurs et intéressés. Malgré tout, la probité et le désintéressement des administrateurs sont les vertus plus recherchées à partir du milieu du XVIIIe siècle. L'expédition de Kourou laisse des stigmates dans la gestion de la colonie. Entre 1763 et 1809, 12 gouverneurs et 18 ordonnateurs se succèdent à une cadence soutenue. La brièveté des séjours constitue un autre obstacle à un exercice efficace du pouvoir : « *Les chefs ne faisaient qu'y paraître, pour ainsi dire, et en étaient rappelés avant d'avoir rien vu par eux-mêmes..., les administrateurs étaient remplacés par d'autres qui n'avaient pas le temps de former des liens avec les peuples qu'ils devaient conduire*<sup>89</sup> ». Comme le souligne Raynal, l'objectif du pouvoir est de couper court aux réseaux constitués au fil des années par les officiers en place dans les colonies et le recours aux officiers du département de la Guerre à partir de 1763 en est l'une des applications.

Malgré tout, il est à remarquer l'évolution des préceptes mis en place par Colbert. Sous son exercice, gouverneurs et intendants devaient revendre immédiatement leur habitation s'ils s'oubliaient jusqu'à en acheter une. Ils leurs étaient également impossible de se marier avec une femme issue de la société créole. Les ministres du XVIIIe siècle vont admettre une évolution dans la pratique du pouvoir colonial. Pour motiver leurs troupes au bon développement de la colonie, la propriété foncière est admise de même que le mariage.

Même si les notions chères à Colbert de service et d'honneur demeurent, la place réservée à l'argent prend une place grandissante dans l'ensemble du corps de la Marine. En témoignent à partir de 1740 une foule de mentions à caractère financier et un goût très prononcé pour les grâces du Roi : pensions et gratifications<sup>90</sup>.

## Bibliographie

ARTUR Jacques François, *Histoire des colonies françaises de la Guianne*, Ibis Rouge Editions, Guyane, 2002, 800 pp.

<sup>88</sup> Arch. nat., fonds Colonies, série EE, dossier 1121 : Jean-Baptiste Victor Hugues.

<sup>89</sup> RAYNAL Guillaume-Thomas, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, Genève, Pellet, 1780, pp 123.

<sup>90</sup> VERGE-FRANCESCHI Michel ; « Fortune et plantation des administrateurs coloniaux... », *op. cit.*, pp 125.

BODINIER Gilbert, « Les officiers de l'armée et de la Marine à l'époque de la guerre d'Amérique », *Rochefort et la Mer : Guerre et commerce maritime au XVIIIe siècle*, université francophone d'été, Saintonge-Québec-Jonsac, 1994, pp 81-99.

BUTEL Paul, *Histoire des Antilles françaises XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Perrin, 2002, 423pp.

CARDOSO Ciro Flamarion, *La Guyane française, 1715-1817 : Aspects économiques et sociaux. Contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique*, Guadeloupe, Ibis Rouge Editions, 1999, 424 pp.

DUBE Jean-Claude, *Les intendants de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1984, 327 pp.

MALOUET Pierre Victor ; *Mémoires* (édition augmentée de lettres inédites), Paris, Plon, 1874, 2 vols., in 8°, XXXIV-1070 pp.

MAM LAM FOUCK Serge, *Histoire générale de la Guyane française. Les grands problèmes guyanais : permanence et évolution*, Cayenne, Ibis Rouge Editions (coll. Espaces guyanais), 1996, 263 pp.

MICHEL Jacques, *La Guyane sous l'Ancien Régime : le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1989, 181 pp.

MORINEAU M., EHRARD J. (dir.), « Malouet 1740-1814 » : Actes du colloque des 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1989, *Revue d'Auvergne*, Riom, 1990, t. 104, 205 pp.

NEUVILLE Didier, *Etat sommaire des archives de la Marine, antérieures à la Révolution*, Paris, Librairie militaire de Baudoin, 1898.

POLDERMAN Marie, *La Guyane française 1676-1763. Mise en place et évolution de la société coloniale, tensions et métissage*, Guyane, Ibis Rouge Editions, 2003, 721 pp.

THIBAUDAULT Pierre, *Echec de la démesure en Guyane autour de l'expédition de Kourou ou une tentative européenne de réforme des conceptions coloniales sous Choiseul*, Lezay, 1995, 504 pp.

VERGE-FRANCESCHI Michel ; *Les officiers généraux de la Marine royale*, Paris, 1987, Librairie de l'Inde, 7 vols.

VERGE-FRANCESCHI Michel, *La Marine française au XVIIIe siècle*, Sedes, Paris, 1996, 451 pp.

VERGE-FRANCESCHI Michel ; « Les gouverneurs des colonies françaises au XVIIIe siècle : l'exemple antillais et canadien », in *Les Européens et les espaces océaniques au XVIIIe siècle* : Actes du colloque de 1997 de l'Association des historiens modernistes des universités, bulletin n°22, in 8°, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1997, pp 109-126.

SEFIL Marc, *Evolution institutionnelle et politique des Antilles*, Guyane, Ibis Rouge Editions, 2003, 248 pp.

## Résumé

Entre les débuts de la colonisation française aux Amériques et la fin du XVIIIe siècle, le personnage de l'administrateur colonial, l'agent du roi, a évolué. Certains d'entre eux ont sacrifié au service du Roi épouses et enfants restés en métropole, leurs fortunes personnelles et parfois leurs vies. Mais, entre Colbert et Maurepas s'est opéré un dangereux glissement. Après 1715, le gouverneur et l'intendant sont en revanche séduits par l'attraction qu'exerce sur eux la propriété coloniale. Posséder des habitations, des esclaves, obtenir des exemptions de capitation pour sa main d'œuvre servile deviennent des privilèges rémunérateurs. Aux administrateurs qui se sont endettés pour venir servir avec zèle à la colonie succèdent des administrateurs ayant des biens considérables, habitations, esclaves, nécessaires aux exportations, d'où une désaffection des populations à l'égard du chef de l'épée qui n'est plus totalement un officier intègre mais un riche planteur.

L'objet de notre communication portera sur l'étude des carrières des agents du roi passés en Guyane française entre 1720 et 1809. Nous nous intéresserons plus particulièrement à leurs

conditions et lieux de formation, la place de la nomination en Guyane au sein de leurs carrières ainsi que le bilan de leurs actions dans la colonie et leurs mises à la retraite. Nous présentons ici l'un des enjeux de notre travail sur les administrateurs coloniaux de Guyane, sujet de notre thèse en cours. Notre objectif est de réaliser la biographie collective d'un corpus d'hommes à travers la description de leurs parcours individuels et de leurs caractéristiques sociales dans une démarche prosopographique.

**Mots clés** Guyane française, XVIIIe siècle, administration, officiers.